Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900435-20260706-DEL2026_5_3-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de DAOULAS

Référence 2026-5-3 — DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 06/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	15	18

Vote
A l'unanimité
Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
06/07/2026

Date d'affichage
07/07/2026

L'an 2026, le 6 Juillet à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Daoulas s'est réuni en mairie,17 route de Loperhet, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LE SAUX Jean-Luc, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mmes : COMACLE Caroline, CREN Caroline, KRIER Carine, LEVEQUE Joëlle, LIEWIG Marion, MONTFORT Annick, TONNARD Nelly, MM : CAILLEAU François-Marie, HELLO Jean-Paul, HENAFF Yann, JESTIN Alain, LAGADEC Jean-Philippe, LE GARS Gwen, LE SAUX Jean-Luc, ROUE Bertrand

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : CALVEZ-BARNOT Gaëlle à Mme LEVEQUE Joëlle, CASTEL Lisa à M. LE SAUX Jean-Luc, M. BLANCHARD Florian à Mme LIEWIG Marion
Excusé(s) : M. GRAF Frédéric

A été nommé secrétaire : M. HELLO Jean-Paul

Objet : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

François-Marie CAILLEAU propose de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

- Passage d'un poste d'agent polyvalent à 28h,
- Suppression du poste de conducteur de car qui est aujourd'hui assuré par un agent du périscolaire et qui, avant le changement de car, nécessitait un permis D
- Suppression d'un poste d'une quotité horaire de 5/35ème suite à un départ en retraite.

Service administration générale - services à la population					
Emplois permanents créés	Grades correspondants	Durée hebdomadaire de service	Nombre postes créés	Nombre postes pourvus	Nombre postes vacants
Directeur(trice) des services	Rédacteur principal 2ième et 1ière classe Attaché	Temps complet	1	1	0
Agent(e) polyvalent(e)	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ième et 1ière classe Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe et 1ière classe	Temps complet	2	2	0

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900435-20260706-DEL2026_5_3-DE

Service technique					
Emplois permanents créés	Grades correspondants	Durée hebdomadaire de service	Nombre postes créés	Nombre postes pourvus	Nombre postes vacants
Responsable du service technique	Adjoint technique principal 2ième et 1ière classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal Technicien Technicien 2ème et 1ère classe	Temps complet	1	1	0
Agent(e) polyvalent(e)	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ième et 1ière classe Agent de maîtrise	Temps complet	3	2	1

Service scolaire et périscolaire					
Emplois permanents créés	Grades correspondants	Durée hebdomadaire de service	Nombre postes créés	Nombre postes pourvus	Nombre postes vacants
Coordinateur(trice) du service scolaire et périscolaire	Adjoint administratif Adjoint administratif principal 2ième et 1ière classe Adjoint d'animation Adjoint d'animation principal 2ième et 1ière classe	Temps complet	1	1	0
ATSEM	ATSEM principal de 2ième et 1ière classe Agent de maîtrise	Temps complet	2	2	0
ATSEM	ATSEM principal de 2ième et 1ière classe Agent de maîtrise	Temps non complet : 28/35èmes	1	1	0
Agent(e) polyvalent(e)	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ième et 1ière classe	Temps complet	1	1	0
Agent(e) polyvalent(e)	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ième et 1ière classe	Temps non complet : 28/35èmes	2	2	0
Agent(e) polyvalent(e)	Adjoint technique Adjoint technique principal 2ième et 1ière classe	Temps non complet : 21/35èmes	1	1	0

Considérant l'avis favorable du CST en date du 23 juin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la modification du tableau des emplois.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 029-212900435-20260706-DEL2026_5_3-DE

Pour copie conforme
En mairie, le 07/07/2026
Le Maire
Jean-Luc LE SAUX

Le secrétaire de séance, Jean-Paul HELLO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Motte, 35044 Rennes), dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).